

Bonne rentrée à tous !

RENSEIGNEMENTS UTILES

Ecole Notre Dame
354 rue de la Croix du Meunier
69 390 VERNAISON

☎ 04 78 46 07 21

✉ directionnotredame@lquerbes.fr

Site : www.notredame-vernaison.fr/

Horaires du lundi au mardi et du jeudi au vendredi

Attention : changement d'horaires !

Petite section à la grande section (PS/MS et MS/GS)	Classes du CP au CM2
De 8h30 à 11h45 (Sortie anticipée possible à 11h40) et de 13h30 à 16h30 (Sortie anticipée possible à 16h25)	De 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Chers parents,

En cette nouvelle année scolaire, toute l'équipe de l'école Notre Dame est heureuse d'accueillir votre enfant et votre famille.

Faire grandir votre enfant pour qu'il découvre ses talents et sa place dans la société reste au cœur de nos préoccupations. Pour cela, l'ensemble de l'équipe mettra toute en œuvre pour accompagner votre enfant avec rigueur, porter sur lui un regard positif et bienveillant afin de l'amener à :

- S'ouvrir à soi, aux autres et au Monde
- Développer le meilleur de lui-même
- Se responsabiliser et se faire confiance.

L'école Notre Dame est une école familiale ouverte à tous permettant de croire en l'éducabilité de chaque enfant et ses potentialités.

Tout au long de cette année, en complément de votre éducation, nous continuerons à cultiver auprès de vos enfants les valeurs qui nous sont chères : le respect, l'ouverture, la solidarité, l'autonomie, la confiance en soi et l'estime de soi.

Nous souhaitons à tous de vivre une belle année scolaire, de s'épanouir et de progresser dans la sérénité et la confiance.

Véronique BERTONNEAU, Chef d'Etablissement
L'équipe enseignante et le personnel de l'école Notre Dame

Voici quelques informations sur le fonctionnement de notre école :

1. Organisation de la direction

Depuis la rentrée 2022, la DEC m'a confié la direction des 2 écoles de l'Institution Louis Querbes : celle de l'école Notre Dame et celle de l'école Louis Querbes à Vourles. Mon temps de travail est partagé entre ces 2 écoles. Pour assurer le bon fonctionnement de l'école Notre Dame lorsque je serai sur le site de Vourles, j'aurais 1 adjointe, Mme Typhaine COLLIGNON qui sera disponible en cas d'urgence. Je la remercie d'avoir accepté cette responsabilité, elle a toute ma confiance.

2. Organisation pédagogique :

Classes	Enseignants
PS / MS	Mme Isabelle GUILLEMORT
MS / GS	Mme Mathilde MARET
CP / CE1	Mme Isabelle OTT
CE1 / CE2	Mme Nina VALENZUELA
CM1 / CM2	Mme Typhaine COLLIGNON
Maître spécialisé : Mme Sylvie PENICAUD (présente à l'école le mardi toute la journée et le vendredi matin)	

3. Nos employés :

Fonction	Nom
ASEM PS/MS	Mme Sandra TARDINI
ASEM MS/GS	Mr Florian BRAGA
AESH	Mme Bénédicte FAIZANT
Surveillants cantine et périscolaire	Périscolaire du matin : Mme Sandra TARDINI Pause méridienne : Mme Sandra TARDINI, Mr Florian BRAGA, Mme Nadia ARROUDJ (pour la cantine) Mme Joëlle DUCERF Périscolaire du soir : Mme Nadia ARROUDJ Aide aux devoirs et périscolaire du soir : Mr Florian BRAGA
Personnel d'entretien	Mme Murielle JOLY

4. Réunions de classe :

Elles ont lieu dans la classe de votre enfant.

CLASSE	DATE et HEURE
PS / MS	Vendredi 22/09 à 17h30
MS / GS	Jeudi 21/09 à 17h30
CP / CE1	Lundi 18/09 à 19h
CE1 / CE2	Lundi 25/09 à 19h
CM1 / CM2	Jeudi 14/09 à 19h

Pour le bon déroulement de la réunion de classe, la présence des enfants n'est pas souhaitable. Nous vous remercions de bien vouloir les faire garder à l'extérieur de l'école.

5. Entrée et sortie des élèves :

- Une surveillance est assurée pour les enfants de l'élémentaire à partir de 8h20 et 13h20. Le matin, l'accueil se fait dans les classes. En début d'après-midi, l'accueil se fait sur la cour.
- Les enfants de PS/MS et MS/GS doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de leur classe entre 8h20 et 8h30 le matin (ATTENTION ! La classe commence à 8h30 !) et entre 13h20 et 13h30 l'après-midi par un seul adulte.
- L'accueil pour la sieste se fait directement dans la salle de repos de la classe de votre enfant dès 13h20 en présence de l'adulte responsable de l'accueil. Si l'adulte de l'école n'est pas présent, les enfants n'ont pas le droit de rentrer dans la salle.
- L'entrée et la sortie des élèves de l'école se font par le portail principal, rue de la Croix du Meunier. Nous rappelons que dans le cadre de la sécurité à l'école et du plan Vigipirate, il faut éviter les attroupements devant le portail, dans la mesure du possible. Le respect des horaires échelonnés pour les maternelles facilite cette limitation de regroupement.
- En cas de retard ou d'arrivée tardive déjà prévue : pour les élèves de maternelle et de la classe CE1-CE2, merci d'utiliser le bouton « Classes maternelles / CE1-CE2 », pour les élèves de CP-CE1 et CM1-CM2 merci d'utiliser le bouton « Direction / Périscolaire / CP-CE1 / CM1-CM2 ». Les élèves de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à leur classe et confiés à un adulte.

Cette règle d'accompagnement d'un enfant de maternelle s'applique également le matin sur le temps d'accueil de garderie car il convient de faire le tour du bâtiment de l'école pour confier l'élève à un adulte.

- Sortie des élèves : Nous vous remercions de bien veiller à respecter les horaires pour faciliter le départ des enfants.

Si votre enfant doit être récupéré exceptionnellement par une autre personne, nous vous remercions de tenir l'enseignante informée par un mot dans le cahier de liaison en précisant bien l'identité et les coordonnées de la personne en charge de votre enfant, si celle-ci n'a pas été notée sur la feuille Infirmerie - autorisation ou de laisser un message par mail (directionnotredame@lquerbes.fr).

Si cette personne vient chercher régulièrement votre enfant, merci de noter ses coordonnées sur la fiche mémo du cahier de liaison.

De même, si votre enfant doit quitter exceptionnellement l'école seul, il convient de le préciser par écrit sur le cahier de liaison ou par mail. Sans autorisation écrite des représentants légaux, il ne sera pas permis à votre enfant de quitter seul l'établissement accompagné ou non.

Par mesure de sécurité, l'accès au jeu dans la cour des maternelles n'est pas autorisé aux heures de sortie, ni sur le temps périscolaire.

6. Absences :

L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Toute absence doit être signalée et justifiée par écrit (cahier de liaison et/ou mail) le jour même. En cas d'absences injustifiées, une prise de contact se fait avec la famille et la procédure administrative impose un retour de ces absences directement auprès des services de l'Académie. Les absences pour « vacances » sur le temps scolaire ne sont pas considérées comme justifiées. L'assiduité d'un élève est importante pour ses apprentissages, pour sa relation avec le groupe classe et l'enseignant/adulte qui l'accompagne sur le temps scolaire. Même un élève avec des apprentissages solides se retrouvent en décalage par rapport à ce qu'a pu vivre le groupe classe en son absence et le travail mis en place par l'enseignante.

Pour toute absence répétitive (orthophonie...), merci de noter dans le carnet de liaison de votre enfant un mot spécifiant les dates et horaires des prises en charge.

En cas de maladie, merci de prévoir une solution de garde : un enfant malade n'a pas sa place à l'école (fatigue, contagion). Dans tous les cas, nous vous contacterons pour que vous veniez le chercher.

Nous vous demandons de nous indiquer par quels élèves ou par quels moyens nous pouvons transmettre des informations ou des documents suivant l'état de santé de votre enfant (élève du primaire) afin de faciliter son retour en classe.

S'agissant des élèves de Petite Section, les parents peuvent demander un aménagement pédagogique afin de respecter le rythme de vie de l'enfant en remplissant une « Demande d'aménagement du temps de présence » pour une présence uniquement le matin (document à demander à Mme Guillemort).

7. Périscolaire et aide aux devoirs :

- a. L'accueil du matin : il est possible à partir de 7h30, à la garderie. Vous devez utiliser le bouton « Périscolaire » et contourner le bâtiment pour accompagner votre enfant jusqu'à la salle de garderie au bout du bâtiment à gauche.
Pour un accueil occasionnel, merci de nous avertir préalablement par mail ou d'en informer l'enseignante afin de vérifier le nombre d'élèves sous surveillance.
- b. Périscolaire du soir : La garderie du soir/aide aux devoirs commence dès 16h40 et se termine à 18h. Tout temps commencé sera facturé (hors abonnement). Les élèves sont accueillis dans la salle d'accueil du matin (cour primaire). Il faudra utiliser l'interphone, bouton « Périscolaire » pour entrer dans l'école et venir chercher votre enfant auprès de la surveillante ou du surveillant. Vous pouvez venir chercher votre enfant dès que possible sans attendre 18h. Merci de veiller au respect de cet horaire.
Nous nous réservons le droit de refuser l'inscription au périscolaire du soir en cas de retards répétés. Tout retard vous sera facturé.
- c. L'aide aux devoirs est proposée sur inscription aux élèves du CE1 au CM2 de 16h40 à 17h30 (service limité à 15 élèves pour être réalisé dans les meilleures conditions) selon l'organisation suivante :
CE1-CE2 : Mardi et vendredi
CM1-CM2 : Lundi et jeudi

L'inscription à ces 2 services a été faite en fin d'année scolaire 2023 via Ecole Directe et votre compte famille. Aucun bordereau papier ne sera fourni à cette rentrée.

8. Circulaires diverses, courriers :

Vous recevrez tout au long de l'année, diverses informations par le biais de mail ou du cahier de liaison. Les enseignantes vous feront parvenir leurs circulaires personnelles ou celles concernant la vie de notre école. Vérifiez, au moins tous les 2 soirs, le cartable des plus petits (et même des plus grands parfois), il peut contenir une information importante et urgente. J'insiste sur l'importance du cahier de liaison qui est un support de communication entre vous, parents et l'école.

Après lecture de chaque circulaire, veuillez s'il vous plaît signer et dater le cahier de liaison pour montrer que vous en avez bien pris connaissance.

N'oubliez pas aussi de consulter votre boîte mail régulièrement. La plupart de nos informations vous sont envoyées par ce biais maintenant.

Toutes les familles disposent désormais d'un accès à Ecole Directe (codes personnels). Par ce biais, vous pouvez échanger par mail avec notre service administratif ou avec le professeur de votre enfant.

9. Les Activités Pédagogiques Complémentaires, les évaluations nationales :

Les APC visent à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Ces aides seront assurées par les enseignantes, une ou deux fois par semaine. Les modalités d'organisation vous seront communiquées ultérieurement.

Si votre enfant est susceptible de bénéficier de cette aide, son enseignant prendra contact avec vous.

Les évaluations nationales des élèves de CP et CE1 commenceront dès le 11 septembre. Cette année, les élèves de CM1 en bénéficieront aussi. Ces évaluations demandées par le Ministère de l'Education nationale sont traitées directement par logiciel après saisie des résultats par les enseignantes. Les bilans vous seront ensuite communiqués et un échange sera possible notamment en cas de questionnement particulier suite aux résultats. Les enseignant(e)s vous tiendront informés.

En cas de questionnement sur la situation scolaire ou relationnelle de votre enfant, je vous invite à contacter l'enseignante. Si des difficultés ou des conflits apparaissent, le contact avec l'enseignante est primordial car c'est elle qui accompagne votre enfant tout au long de la semaine et qui peut vous faire un point sur la situation. Les ressentis d'un enfant peuvent parfois questionner et il est nécessaire d'avoir le regard de l'adulte encadrant pour mieux comprendre les situations. Aussi, les parents d'élèves ne sont pas autorisés à intervenir auprès des élèves dans l'enceinte de l'école afin de respecter le règlement intérieur et participer au mieux vivre ensemble, en partenariat avec l'école.

10. Eveil à la Foi et culture chrétienne :

Il s'agit de participer activement à l'action engagée dans les familles, et de permettre à vos enfants d'aller à la rencontre du Christ.

Un Eveil à la Foi est ainsi proposé dans les classes de la maternelle au CP. Un horaire est également réservé à la Culture Chrétienne à partir du CE1 sous la responsabilité des enseignants. Tout au long de l'année, des temps forts seront vécus par l'ensemble de la communauté éducative de l'école : temps liturgiques, célébrations... Pour les sacrements et un parcours de catéchèse, merci de vous adresser à notre paroisse Sainte Blandine.

11. PAI :

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves, et les élèves ne doivent avoir aucun médicament sur eux ou dans le cartable.

Si votre enfant rencontre des problèmes de santé nécessitant une prise en charge médicale rapide (allergie, asthme...), vous devez faire la démarche de demander la mise en place d'un PAI (document à faire signer par votre médecin avec protocole médical) auprès de l'école. Je vous remercie de contacter l'enseignante de votre enfant à ce sujet, je vous ferai un retour du document à remplir. Des médicaments devront être fournis et seront stockés à l'école. Si votre enfant déjeune à la cantine, il faudra prévoir également des médicaments supplémentaires et en informer le service de cantine préalablement.

12. Restaurant scolaire :

Il convient de contacter le pôle enfance de la Mairie pour les inscriptions ou modifications. Les élèves de l'école mangeront sur 2 services (ce qui explique le changement d'horaires de l'école) :

- A 11h45 pour les élèves de PS-MS et de CP-CE1
- A 12h45 pour les élèves de MS-GS, CE1-CE2 et de CM1-CM2.

Merci d'informer l'enseignante de votre enfant en cas de changement ou de repas exceptionnel. Nous avons les listes de cantine en début de semaine et nous ne connaissons pas les changements de dernière minute.

12. Ateliers d'anglais :

Tout au long de l'année, les élèves du CP au CM2 pourront participer à des ateliers d'anglais qui se déroulent sur la pause méridienne par module de 8 séances. Un mot d'information va vous parvenir par mail.

Si vous avez un enfant en CM1 ou CM2, vous allez recevoir rapidement un document d'inscription à nous retourner. Pour ces élèves, les ateliers vont commencer à partir du 25/09. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire

11. Documents à nous remettre le plus rapidement possible et avant le Jeudi 7 septembre :

En ce début d'année scolaire, nous vous demandons de compléter divers documents (un exemplaire pour chacun de vos enfants) :

- Une fiche Infirmerie
- Une fiche Autorisation de sortie
- Une autorisation de diffusion de documents
- Une autorisation parentale d'intervention en cas d'accidents / autorisation de transport
- Règlement intérieur de l'école Notre-Dame 2023-2024

Pour le fonctionnement de l'école, veuillez-vous référer au nouveau règlement intérieur de l'école. Celui-ci devra être signé et retourné à l'enseignante de votre enfant.

Les documents à remplir et à nous rendre se trouvent dans l'enveloppe de rentrée (1 par aîné de famille).

Nous vous remercions de compléter ces différents documents pour que nous puissions mettre à jour les données que nous possédons avant le jeudi 7 septembre. Pensez également à nous prévenir lorsque vous changez de travail ou de numéro de téléphone. Il faut que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence. Merci.

13. Vie de l'école :

Nous vous invitons à participer aux différents projets de l'école et des classes en fonction de vos possibilités. Vous pourrez être sollicités en fournissant du petit matériel (ingrédients, objets...), du temps de présence sur des sorties ou des activités.... Ce temps de partage est important dans le projet éducatif de l'école, dans la mesure des disponibilités de chacun.

Je reste à votre disposition pour échanger si vous avez des projets, des ressources, des contacts... à proposer pour les élèves.

Un autre moyen de partager les projets de l'école ? Inscrivez-vous à l'Apel, les familles adhérentes bénéficieront d'une aide financière particulière pour les sorties scolaires importantes notamment la classe verte, les sorties scolaires, les spectacles

Vous trouverez également des personnes ouvertes à échanger et dynamiques pour nous soutenir dans notre projet éducatif en proposant des animations, conférences....

L'Apel est en charge de la kermesse en fin d'année scolaire.

Contact apel.notredamevernaison@gmail.com

14. Calendrier scolaire 2023-2024, dates des différents évènements qui vont ponctuer notre année :

Le calendrier scolaire de l'année 2023-2024 vous est remis avec cette circulaire (doc. joint par mail).

Attention, un changement de date a eu lieu sur le samedi matin travaillé de décembre en raison des contraintes du Père Vincent.

Le calendrier est également en ligne sur le site internet de l'école dans les informations pratiques.

Messes ou célébrations :

- Célébration de Noël : samedi matin 9 décembre 2023 (**matinée de classe obligatoire, horaires école → 8h20-11h45**)

- Célébration de la Résurrection : lundi 5 avril 2024

Assemblée générale de l'APEL : Jeudi 5 octobre à 19h30

Portes ouvertes de l'école : Vendredi 17 novembre 2023 de 17h à 19h

Portes ouvertes du collège Louis Querbes : Samedi 18 novembre 2023

Fête de Marie/Noël : Samedi 9 décembre 2023

Spectacle des enfants : Samedi 6 avril 2024 à 10h

Journée Communauté éducative : Vendredi 12 avril 2024

Kermesse : juin 2024

15. Liste des documents à nous retourner

- Fiche Infirmerie (1 par enfant)
- Fiche Autorisation de sortie (1 par enfant)
- Autorisation parentale de diffusion (1 par enfant)
- Autorisation parentale (accident et transport) (1 par enfant)
- Règlement intérieur de l'école Notre Dame signé (1 par enfant)

En espérant que ces informations générales vous seront utiles, l'équipe enseignante et éducative de notre école vous souhaite une

EXCELLENTE RENTRÉE 2023 !

Pour l'ensemble de l'équipe,

Mme Véronique BERTONNEAU
Chef d'établissement de l'école Notre Dame

